



**Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 29 juin 2015 de 9 h 10 à 9 h 35.

**SONT PRÉSENTS** : M. Gilbert Dominique, chef  
M. Stéphane Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale  
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

**ORDRE DU JOUR** :

1. Ouverture de la réunion et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Réunion régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015
  - 3.2 Réunion spéciale du 9 juin 2015
  - 3.3 Réunion spéciale du 15 juin 2015
4. Santé et mieux-être collectif
  - 4.1 Délégation Assemblée générale annuelle - CSSSPNQL
5. Infrastructures
  - 5.1 Programmes habitation
6. Représentations et sollicitations
7. Levée de la réunion

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION**

Le chef Dominique assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gilbert Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. LECTURE, CORRECTIFS ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE 1<sup>ER</sup> JUIN 2015

Proposé par M. Stéphane Germain  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

### 3.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 9 JUIN 2015

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

### 3.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 15 JUIN 2015

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Adopté à l'unanimité

## 4. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

### 4.1 DÉLÉGATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – CSSSPNQL

M. Patrick Courtois fait une introduction du dossier et M. Charles-Édouard Verreault soumet la proposition suivante :

#### RÉSOLUTION N° 6102

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la santé et des services sociaux de Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) a pour mission de promouvoir le mieux-être physique, mental, émotionnel et spirituel des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations et des Inuits et d'y veiller en favorisant l'accès à des programmes globaux de santé et de services sociaux adaptés aux cultures des Premières Nations et conçus par des organisations des Premières Nations reconnues et sanctionnées par les autorités locales, le tout dans le respect des cultures et de l'autonomie locale;

CONSIDÉRANT QUE la CSSSPNQL aide également les communautés qui le désirent à mettre sur pied, à développer et à promouvoir des programmes et des services globaux relatifs à la santé et aux services sociaux adaptés et conçus par des organismes des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la CSSSPNQL est une organisation qui contribue à répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh.

IL EST RÉSOLU de déléguer le conseiller, monsieur Patrick Courtois, pour représenter Pekuakamiulnuatsh Takuhikan lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la CSSSPNQL qui se tiendra le 9 juillet 2015 à Montréal.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

### 5. INFRASTRUCTURES

#### 5.1 PROGRAMMES HABITATION

M. Jonathan Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

#### RÉSOLUTION N° 6103

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> juillet 1990, une convention d'habitation est intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Marie Joseph FRANCINE CLEARY n° bande XXXX (L'OCCUPANT) relativement à l'immeuble situé au 49, rue Atshikash à Mashteuiatsh, sur le lot 18-26-4, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 69373 et le lot 17-3-1-4-17, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 69374;

CONSIDÉRANT QUE l'article 37 de la convention d'habitation prévoit que l'occupant peut obtenir la possession légale et permanente des lieux après vingt-cinq ans sans aucune redevance si l'occupant respecte tout et chacune des conditions stipulées à la convention ainsi que toute loi ou règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'occupant aura complété sa période d'occupation de l'immeuble de vingt-cinq ans tout en respectant les conditions stipulées à la convention d'habitation ou en remédiant à tout défaut en temps utile;

CONSIDÉRANT QUE l'occupant a manifesté son intention de devenir possesseur de l'immeuble.

IL EST RÉSOLU d'allouer la possession légale et permanente des lieux situés au 49, rue Atshikash à Mashteuiatsh et le terrain décrit ci-dessous à Marie Joseph FRANCINE CLEARY n° bande XXXX :

« La totalité du lot 18-26-4, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 69373 et la totalité du lot 17-3-1-4-17, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 69374 ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de réserver tous les droits et bénéfices auxquels Marie Joseph FRANCINE CLEARY n° bande XXXX pourrait avoir droit en vertu de la procédure de transfert pour le traitement des conventions d'habitation après l'échéance de vingt-cinq ans dans le cadre du programme 56.1 approuvé le 2 juin 2008;

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la direction – Travaux publics et habitation pour signer tous les documents en lien avec ce transfert.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles..

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M. M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### 6. REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

#### CENTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

#### RÉSOLUTION N° 6104

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des organisations à but non lucratif régionales;

CONSIDÉRANT QUE pour la 29<sup>e</sup> année consécutive, le Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean organise le Tour solidaire pour le Burkina Faso et l'Équateur;

CONSIDÉRANT le passage de cet important groupe sur le territoire de Mashteuiatsh, notamment sur la Véloroute des bleuets.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le passage, dans la communauté de Mashteuiatsh, des participants à la 29<sup>e</sup> édition du Tour solidaire du Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le 15 août 2015.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

## PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU CANADA INC.

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

### RÉSOLUTION N° 6105

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des organismes régionaux et locaux d'importance œuvrant dans le domaine de la santé et du développement de la petite enfance et dont les services sont utilisés par les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Produits forestiers Résolu sollicite la participation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à la Classique de golf Résolu qui se tiendra au Club de Golf Saint-Prime-sur-le-lac le 20 août 2015 et dont les profits seront versés à la Fondation CSSS Domaine-du-Roy, la Fondation CSSS Maria-Chapdeleine et le CPE Auetissatsh.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de deux billets au montant total de 300 \$ dans le cadre de la Classique de golf Résolu au profit de la Fondation CSSS Domaine-du-Roy, la Fondation CSSS Maria-Chapdeleine et le CPE Auetissatsh.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité

## FONDATION ÉQUILIBRE – SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

### RÉSOLUTION N° 6106

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance œuvrant dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean a comme mission de soutenir financièrement les établissements et les organismes œuvrant en santé mentale dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean afin de maintenir et développer des services de qualité en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale;

## RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par la Fondation équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de sa campagne de financement 2015-2016.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 100 \$ à la Fondation équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de sa campagne de financement 2015-2016.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

### CROIX ROUGE CANADIENNE

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

#### RÉSOLUTION N° 6107

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des organisations humanitaires d'importance desservant les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne sollicite le soutien de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de sa campagne de financement 2015 incluant l'activité « Bouge pour la Croix-Rouge » qui sera de passage à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne vise à améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité au Canada et partout dans le monde notamment en fournissant de l'aide d'urgence pour les sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne est venue en aide à vingt-sept personnes de la communauté en 2013.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le passage des participants dans le cadre de l'activité « Bouge pour la Croix-Rouge » qui se tiendra le 13 septembre 2015;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'octroyer un montant de 100 \$ à la Croix-Rouge dans le cadre de sa campagne de financement 2015.

# RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

## PAROISSE SAINT-KATERI-TEKAKWITHA

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

### RÉSOLUTION N° 6108

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale ou autre du milieu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de préserver et valoriser la culture des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE l'église de la communauté est un bien patrimonial et qu'elle renferme des œuvres créées par des artistes locaux;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par le Comité de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha de Mashteuiatsh afin d'obtenir une aide financière pour le remplacement de quarante-trois fenêtres de l'église.


IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 10 000 \$ à la Paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha, réparti sur deux années financières, soit 5 000 \$ pour 2015-2016 et 5 000 \$ pour 2016-2017.

Proposée par M. Stéphane Germain  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 35, proposée par M. Jonathan Germain appuyée de M. Stéphane Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

  
Josée Buckell